

VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS Place de l'Hôtel de ville – BP 56 BP 56 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

Préfecture de la Seine-Saint-Denis - Mission ville

Référence dossier :

93930202 20 DS01 1193P07226 = 79 500,00 € 2020 - Hors CDV - 7 actions - PQE

Affaire suivie par :

BORDEREAU D'ENVOI

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, deux exemplaires du projet de convention de subvention, à retourner signés, à l'adresse en bas de page ci-dessous.

A ce stade le projet de convention n'est pas signé par l'administration. Il n'ouvre aucun droit à subvention. Seul l'acte attributif définitif signé des deux parties et notifié au bénéficiaire constituera un droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».

Vous en souhaitant bonne réception.



PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Préfecture de la Seine-Saint-Denis - Mission ville

CONVENTION DE SUBVENTION

	Date de notification :	
	Référence dossier (à rappeler dans toute correspondance) : 93930202 20 DS01 1193P07226 = 79 500,00 € 2020 - Hors CDV - 7 actions - PQE	
VU	la loi de finances initiale pour 2020 et le décret portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi de finances	
VU	la loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine	
VU	la loi modifiée n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations	
VU	le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique	
VU	le décret 2019-1416 du 20 décembre 2019 (art.5) portant organisation de la Direction générale des collectivités locales	
VU	le dossier de demande de subvention déposé par l'organisme bénéficiaire	
	Pour les aides de minimis inférieures à 500 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux	
VU	le règlement n° 360/2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général	
	Pour les aides d'Etat supérieures ou égales à 500 000 € sur les 3 derniers exercices fiscaux	
VU	la décision du 20 décembre 2011 relative à l'application de l'article 106, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides d'État sous forme de compensations de service public octroyées à certaines entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général	

Entre l'Etat, représenté par le PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS,

et l'organisme,

VILLE D'AULNAY-SOUS-BOIS, Place de l'Hôtel de ville – BP 56 BP 56 93600 AULNAY-SOUS-BOIS représenté(e) par son représentant légal, Monsieur Bruno BESCHIZZA

N° SIRET : 219300050 00016 N° Tiers Chorus : 2100039290

IL EST CONVENU CE QUI SUIT,

Article 1 : Objet et montant de la subvention

Au titre de l'exercice 2020, l'Etat, sur le programme budgétaire Politique de la ville, contribue financièrement pour un montant de 79 500,00 € au projet d'intérêt général suivant que le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre :

Action n° 1 - 2020 - Hors CDV - Journées police/population - PQE : 5 000,00 €

Dans le cadre du Plan Eté Quartiers, la ville d'Aulnay-sous-Bois souhaite poursuivre la démarche initiée pour renouer le dialogue entre les jeunes et les forces de l'ordre. C'est dans cette dynamique qu'il est envisagé de renouveler une journée citoyenne. Durant cette action, l'ensemble des acteurs de terrain, jeunes fréquentant les structures jeunesse de la ville et services de police, se rencontrent et échangent sur les pratiques policières et leur environnement professionnel.

Exemples d'ateliers: une présentation des véhicules et du matériel d'intervention, un parcours citoyen, un entraînement aux gestes techniques, apprentissage des gestes de premiers secours et démonstrations.

Des échanges auront lieu dans le domaine de Comteville de Dreux avec des activités spécifiques et mixtes (professionnels et jeunes), afin de favoriser les échanges et la convivialité.

Action n° 2 - 2020 - Hors CDV - Dispositif studieux/IFAC - PQE: 10 000,00 €

L'enjeu de l'action est de contribuer à la remobilisation des enfants et des jeunes dans une logique de continuité éducative. Pour cela, la direction de l'Education de la ville missionne l'Ifac (opérateur de la ville sur le périscolaire) afin de proposer des activités qui participent à la resocialisation et au renforcement de la confiance en soi après la période de confinement. Cela concerne notamment : la pratique sportive et la santé des élèves, des activités artistiques et culturelles, des activités en matière d'éducation au civisme et à la citoyenneté, notamment autour de la connaissance des institutions, des objectifs de développement durable et de la valorisation de l'engagement. Des binômes d'intervenants interviendront de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h, en alternance avec un groupe de 10 enfants. Ils participeront également au temps de repas et aux temps calmes, au cours desquels ils pourront exprimer leurs compétences en régulation de groupe et gestion des émotions.

CP - CE1 : la priorité va être donnée à la lecture, l'écriture, les sciences et l'expression orale et physique,

CE2 - CM1 - CM2 : la priorité va être donnée à la lecture, l'écriture, le calcul mental, les sciences et l'expression orale et physique.

La programmation de quatre semaines, offrant un roulement de l'ensemble des intervenants sur les huit ou six accueils élémentaires, permettra à 40 enfants (par accueil et par jour) de retrouver un rythme d'apprentissage tout en n'oubliant pas le jeu et la détente.

Action n° 3 - 2020- Hors CDV - A la découverte de la mer - PQE : 8 000,00 €

L'action prend forme à travers l'organisation, par la direction Enfance Jeunesse, d'un séjour à la mer pour permettre le départ en vacances de jeunes issus de QPV dans le contexte sanitaire actuel.

L'action prévoit un séjour nautique à Vieux Boucau, du 09 au 22 août, pour 25 personnes de 13-17 ans.

- Les activités nautiques seront variées (surf, body board, paddle, kayak).
- Les jeunes profiteront d'une journée en parc aquatique.
- Des sessions de rattrapage scolaire seront organisées.
- Des visites culturelles seront également prévues.

Action n° 4 - 2020 - Hors CDV - Organisation de 3 séjours découverte - PQE : 30 000,00 € L'action permet de mettre en place l'organisation, par la direction Enfance Jeunesse, de 3 séjours afin de permettre le départ en vacances des jeunes des quartiers prioritaires de la ville dans le contexte sanitaire actuel.

L'action prévoit :

- Un séjour nautique à Saint-Hilaire de Riez, du 16 au 29 août, pour 25 jeunes de 6-12 ans : voile, kayak, paddle, accrobranche, vélo, parc aquatique et sessions de rattrapage scolaire.
- Un séjour eaux vives à Valloire, du 03 au 16 août, pour 40 jeunes de 11-14 ans: rafting, canoé, hot dog, hydrospeed, randonnée, fabrication de fusée à eau, rallye photo.

Article 1 : Objet et montant de la subvention

Au titre de l'exercice 2020, l'Etat, sur le programme budgétaire Politique de la ville, contribue financièrement pour un montant de 79 500,00 € au projet d'intérêt général suivant que le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre :

Action n° 1 - 2020 - Hors CDV - Journées police/population - PQE : 5 000,00 €

Dans le cadre du Plan Eté Quartiers, la ville d'Aulnay-sous-Bois souhaite poursuivre la démarche initiée pour renouer le dialogue entre les jeunes et les forces de l'ordre. C'est dans cette dynamique qu'il est envisagé de renouveler une journée citoyenne. Durant cette action, l'ensemble des acteurs de terrain, jeunes fréquentant les structures jeunesse de la ville et services de police, se rencontrent et échangent sur les pratiques policières et leur environnement professionnel.

Exemples d'ateliers: une présentation des véhicules et du matériel d'intervention, un parcours citoyen, un entraînement aux gestes techniques, apprentissage des gestes de premiers secours et démonstrations.

Des échanges auront lieu dans le domaine de Comteville de Dreux avec des activités spécifiques et mixtes (professionnels et jeunes), afin de favoriser les échanges et la convivialité.

Action n° 2 - 2020 - Hors CDV - Dispositif studieux/IFAC - PQE: 10 000.00 €

L'enjeu de l'action est de contribuer à la remobilisation des enfants et des jeunes dans une logique de continuité éducative. Pour cela, la direction de l'Education de la ville missionne l'Ifac (opérateur de la ville sur le périscolaire) afin de proposer des activités qui participent à la resocialisation et au renforcement de la confiance en soi après la période de confinement. Cela concerne notamment : la pratique sportive et la santé des élèves, des activités artistiques et culturelles, des activités en matière d'éducation au civisme et à la citoyenneté, notamment autour de la connaissance des institutions, des objectifs de développement durable et de la valorisation de l'engagement. Des binômes d'intervenants interviendront de 9h30 à 11h30 et de 14h à 16h, en alternance avec un groupe de 10 enfants. Ils participeront également au temps de repas et aux temps calmes, au cours desquels ils pourront exprimer leurs compétences en régulation de groupe et gestion des émotions.

CP - CE1 : la priorité va être donnée à la lecture, l'écriture, les sciences et l'expression orale et physique.

CE2 - CM1 - CM2 : la priorité va être donnée à la lecture, l'écriture, le calcul mental, les sciences et l'expression orale et physique.

La programmation de quatre semaines, offrant un roulement de l'ensemble des intervenants sur les huit ou six accueils élémentaires, permettra à 40 enfants (par accueil et par jour) de retrouver un rythme d'apprentissage tout en n'oubliant pas le jeu et la détente.

Action n° 3 - 2020- Hors CDV - A la découverte de la mer - PQE : 8 000,00 €

L'action prend forme à travers l'organisation, par la direction Enfance Jeunesse, d'un séjour à la mer pour permettre le départ en vacances de jeunes issus de QPV dans le contexte sanitaire actuel.

L'action prévoit un séjour nautique à Vieux Boucau, du 09 au 22 août, pour 25 personnes de 13-17 ans.

- Les activités nautiques seront variées (surf, body board, paddle, kayak).
- Les jeunes profiteront d'une journée en parc aquatique.
- Des sessions de rattrapage scolaire seront organisées.
- Des visites culturelles seront également prévues.

Action n° 4 - 2020 - Hors CDV - Organisation de 3 séjours découverte - PQE : 30 000,00 € L'action permet de mettre en place l'organisation, par la direction Enfance Jeunesse, de 3 séjours afin de permettre le départ en vacances des jeunes des quartiers prioritaires de la ville dans le contexte sanitaire actuel.

L'action prévoit :

- Un séjour nautique à Saint-Hilaire de Riez, du 16 au 29 août, pour 25 jeunes de 6-12 ans : voile, kayak, paddle, accrobranche, vélo, parc aquatique et sessions de rattrapage scolaire.
- Un séjour eaux vives à Valloire, du 03 au 16 août, pour 40 jeunes de 11-14 ans: rafting, canoé, hot dog, hydrospeed, randonnée, fabrication de fusée à eau, rallye photo.

- Un séjour en Dordogne, du 02 au 15 août, pour 40 jeunes de 6-10 ans: moto, randonnée, code la route, prévention, atelier mécanique, visites culturelles.

Action n° 5 - 2020 - Hors CDV- A la découverte de la montagne - PQE : 8 000,00 €

Dans le cadre du Plan Eté Quartier et compte-tenu du contexte actuel, la Direction Enfance Jeunesse souhaite permettre le départ de jeunes issus de quartiers prioritaires de la ville en vacances.

L'action permet l'organisation d'un séjour autour du Mont-Blanc, du 30 juillet au 12 août, pour 40 jeunes de 6-10 ans, comprenant une randonnée, une promenade à vélo, des séances d'équitation, d'accro-corde, d'escalade, d'activités détente et de baignade en plan d'eau.

Action n° 6 - 2020 - Hors CDV - Bafa citoyen - PQE: 6 000,00 €

Dans le contexte de crise sanitaire et de besoins d'animations estivales, la Direction enfance jeunesse souhaite mettre en place une session supplémentaire de formation BAFA. Suite à la forte demande des jeunes et des familles pour accéder à la formation BAFA et à une méconnaissance des actions liées à la ville, des temps forts seront mis en place par les services de la ville et les associations.

Le BAFA citoyen s'adresse à des jeunes de 17/25ans. Il vise à accompagner des jeunes pour se former au BAFA dans les conditions prévues par les textes applicables.

Le projet sera piloté par les différents pôles de la Direction Enfance Jeunesse (Pôle animation, pôle action transversales, BIJ/PIJ, SAJ, Séjours vacances) et d'autres partenaires.

Le stage BAFA comporte 4 étapes :

- 1- Une session de formation générale de 8 jours payante avec un organisme de formation
- 2- Un stage pratique de 14 jours dans un accueil de mineurs (ACM)
- 3- Une session d'approfondissement ou perfectionnement de 5 jours avec un organisme de formation
- 4- Un passage du dossier du candidat devant un jury organisé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Une communication sera faite à l'échelle de la ville (structures jeunesse, Lycées, pôle emploi, associations, Centres sociaux...).

Les conditions pour candidater :

- 1- Avoir au moins 17 ans au premier jour du stage
- 2- Avoir entre 17 ans et 25 ans
- 3- Habiter Aulnay-sous-bois
- 4- Ne pas avoir l'interdiction d'exercer ou d'incapacité pénale (casier judiciaire vierge)

Les jeunes peuvent déposer un dossier de candidature et être accompagnés par les animateurs du BIJ/ PIJ et SAJ. La sélection sera faite par un jury sur la motivation et le projet de chaque jeune. Une fois la sélection effectuée, une réunion sera prévue avec les jeunes et les parents pour leur expliquer tout le parcours de cet accompagnement. Chaque jeune suivra ce parcours de formation débouchant sur un Brevet d'Aptitude aux fonctions d'Animateur (BAFA) financé par la collectivité et d'autres partenaires.

En contrepartie, le jeune s'engagera bénévolement à consacrer 70h des actions initiées par le service ou avec d'autres associations (temps forts, dispositifs...). Ces heures de bénévolat vont permettre aux jeunes de découvrir des associations, de découvrir le monde du travail et le domaine de l'animation. Chaque jeune aura un référent (BIJ/PIJ, directeur de structure) pour l'accompagner tout au long du parcours.

A l'issue du passage devant le Jury de la DDCS des stagiaires, une remise officielle des diplôme BAFA sera organisée en présence des jeunes, des familles, des partenaires et des élus.

Avec ce Diplôme BAFA, le jeune sera formé aux fonctions d'animateur et ainsi, aura :

- 1- La possibilité de travailler en poursuivant ses études.
- 2- La possibilité de découvrir une vocation professionnelle.

Action n° 7 - 2020 - Hors CDV - Vacances studieuses - PQE: 12 500,00 €

L'action se réalise à travers la Direction Enfance Jeunesse de la ville qui met en place des activités éducatives périscolaires dans les 8 structures jeunesse de la ville pendant la période estivale (juillet et août). Il s'agit d'accueillir les jeunes de 10 à 17 ans :

- tous les matins de 9h à 12h : des activités éducatives, du rattrapage scolaire, des remises à niveau par des intervenants scolaires Bac +3 et animateurs.

- tous les après-midi de 14h à 18h: des animations socio-éducatives, des sorties, participation à des évènements issus des dispositifs de la ville mais également émanant d'autres partenaires (VVV, dispositifs été, vacances studieuses, ateliers contes, bibliothèque...).

Un lien sera mis en place avec les familles en amont, pendant et après l'action, afin de faire un bilan complet avec les jeunes et les familles. L'objectif est de permettre un suivi à la rentrée (inscription dispositifs CLAS, ACTE, PRE...).

Ce projet a pour objectif de :

2020 - Hors CDV - Journées police/population - PQE

L'objectif général de l'action est d'apaiser et restaurer les liens entre police et population. Plus précisément, l'action permettrait de faire connaître les missions et actions de la police tout en proposant des animations estivales pour les jeunes.

2020 - Hors CDV - Dispositif studieux/IFAC - PQE

L'action est une opération "vacances apprenantes" et a pour objectif de répondre aux besoins d'expériences collectives de partage et de remobilisation des savoirs après la période de confinement. Les enfants et les jeunes élèves les plus privés de ces apports doivent se voir proposer une offre d'activités spécifiques et renouvelées.

2020- Hors CDV - A la découverte de la mer - PQE

- Vivre une expérience de vie en collectivité, riche et propice à l'épanouissement de chaque jeune.
- Permettre aux jeunes de pratiquer un panel d'activités et de nouvelles activités à coût réduit.
- Intégrer et responsabiliser les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs.
- Permettre à des jeunes des différents quartiers de la ville de participer à un projet commun, afin de favoriser la médiation, la reconnaissance et leurs interrogations.
- Développer chez le jeune un esprit de solidarité et de citoyenneté.

2020 - Hors CDV - Organisation de 3 séjours découverte - PQE

- Permettre l'accès aux vacances dans les meilleures conditions possible à tous les jeunes,
- Aider le jeune à prendre de l'assurance et à s'intégrer au sein du groupe.
- Sensibiliser les jeunes au concept de développement durable,
- Vivre une expérience de vie en collectivité riche et propice à l'épanouissement de chaque jeune,
- Permettre aux jeunes de pratiquer un panel d'activités et de nouvelles activités à coût réduit.
- Intégrer et responsabiliser les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs,
- Permettre à des jeunes des différents quartiers de la ville de participer à un projet commun afin de favoriser la médiation, la reconnaissance et leurs interrogations.
- Développer chez le jeune un esprit de solidarité, de citoyenneté et d'autonomie.

2020 - Hors CDV- A la découverte de la montagne - PQE

- Vivre une expérience de vie en collectivité riche et propice à l'épanouissement de chaque ieune.
- Permettre aux jeunes de pratiquer un panel d'activités et de nouvelles activités à coût réduit.
- Intégrer et responsabiliser les jeunes dans l'organisation de leurs loisirs.
- Permettre à des jeunes des différents quartiers de la ville de participer à un projet commun, afin de favoriser la médiation, la reconnaissance et leurs interrogations.
- Développer chez le jeune un esprit de solidité et citoyenneté.

2020 - Hors CDV - Bafa citoyen - PQE

L'objectif global de l'action est de favoriser l'autonomie ainsi que l'insertion sociale et professionnelle des jeunes :

- Développer la conscience citoyenne et la solidarité.
- Accompagner les jeunes vers le monde du travail.
- Contribuer à la découverte des métiers en lien avec sa ville.
- Participer à une action sociale dans leurs quartiers et leur ville.

2020 - Hors CDV - Vacances studieuses - PQE

- Favoriser la réussite scolaire des jeunes.
- Favoriser le lien social.
- Combler les lacunes accumulées durant le confinement.
- Lutter contre le décrochage scolaire.
- Accompagner les parents dans l'éducation.

Pour réaliser ce projet, les moyens suivants seront mis en œuvre :

2020 - Hors CDV - Journées police/population - PQE

Intervenants spécifiques (Police Nationale, Prox Aventure...)

Direction Tranquillité Sécurité Publique et Gestion de Crise et Direction Enfance Jeunesse

2020 - Hors CDV - Dispositif studieux/IFAC - PQE

- 14 enseignants
- · 14 animateurs spécialisés
- · Partenariat avec la ferme Tigolo, Einstein Familly et le secourisme
- · Cordinateur pour le suivi
- · Matériel spécifique

Recours à un prestataire : Ifac

2020- Hors CDV - A la découverte de la mer - PQE

Animation et encadrement: recours à un prestataire (appel d'offres)

Organisation, inscription, suivi et lien avec les familles: assistantes de la Direction Enfance Jeunesse

2020 - Hors CDV - Organisation de 3 séjours découverte - PQE

Recours à un prestataire (appel d'offres): encadrement et animation

Gestion des dossiers et inscriptions et lien avec les familles: 2 assistantes Direction Enfance Jeunesse

2020 - Hors CDV- A la découverte de la montagne - PQE

Animation et encadrement: recours à un prestataire (appel d'offres)

Organisation, suivi, inscriptions et lien avec les familles: assistantes de la Direction Enfance Jeunesse

2020 - Hors CDV - Bafa citoyen - PQE

Moyens humains : Equipe de directeur jeunesse, Intervenants Bij/PIJ ; équipe du SAJ

- Partenaires : Mission Locale, Etablissements scolaires, Associations, Association des Centres Sociaux d'Aulnay sous-Bois, le Grajar...

2020 - Hors CDV - Vacances studieuses - PQE

Animateurs BAFA BAFD

Intervenants scolaires

Prestataires divers (ateliers contes, jeux des 5 continents...)

Article 2 : Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de l'Etat s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République. Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe. Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor public.

Article 3 : Imputation budgétaire et comptable

La subvention est imputée sur les crédits du programme budgétaire Politique de la ville (147).

Domaine fonctionnel: 0147-01-10 Code activité: 014701010101 Groupe marchandise: 10.03.01

L'ordonnateur de la dépense est le PREFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS.

Votre interlocuteur, service prescripteur, est : Préfecture de la Seine-Saint-Denis - Mission ville

Le comptable assignataire est le directeur des finances publiques :

94 RUE REAUMUR 75104 PARIS CEDEX 02

Article 4 : Modalités de versement

La subvention sera versée en totalité dans le mois suivant sa notification sur le compte :

IBAN: FR453000100934E933000000026

BIC: BDFEFRPPCCT

Article 5 : Détermination du montant de la subvention

Le montant de la subvention a été déterminé au vu du budget prévisionnel établi par l'organisme dans son dossier de demande de subvention. Le financement n'excède pas la différence entre les charges directes et indirectes et les recettes engendrées par la mise en œuvre de l'action.

Les coûts totaux estimés éligibles sont de :

Action n° 1: 2020 - Hors CDV - Journées police/population - PQE

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 16 000.00 €

Action n° 2: 2020 - Hors CDV - Dispositif studieux/IFAC - PQE

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 100 548,00 €

Action n° 3 : 2020- Hors CDV - A la découverte de la mer - PQE

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 23 500,00 €

Action n° 4 : 2020 - Hors CDV - Organisation de 3 séjours découverte - PQE

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 105 540,00 €

Action n° 5 : 2020 - Hors CDV- A la découverte de la montagne - PQE Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 25 200.00 €

Action n° 6: 2020 - Hors CDV - Bafa citoyen - PQE

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 17 300.00 €

Action n° 7: 2020 - Hors CDV - Vacances studieuses - PQE

Total des charges et des produits figurant au budget prévisionnel : 84 536,00 €

Article 6 : Délai de réalisation et de justification

Le programme d'actions doit être achevé au plus tard le 31 décembre 2020. La subvention sera justifiée au plus tard le 30 juin 2021.

Article 7 : Compte-rendu financier

L'organisme devra produire <u>lors de toute nouvelle demande de subvention</u> ou, à défaut, au plus tard le 30 juin 2021, le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000.

Tous les renseignements nécessaires pour effectuer une saisie en ligne sont disponibles sur le site de l'agence nationale de la cohésion des territoires - onglet « Aides et Subventions » - rubrique « Les subventions de la politique de la ville » - onglet « Justifier une subvention ».

En cas de non production du compte rendu financier ou si le financement excède la différence entre les produits et les charges, les sommes non utilisées seront reversées au Trésor public.

Article 8 : Contrôle

L'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938 et l'article 112 de la loi du 31 décembre 1945 obligent toute association, société ou collectivité privée ou publique bénéficiant d'une subvention de l'Etat à « fournir ses budgets et comptes au ministre qui accorde la subvention. Elle peut en outre être invitée à présenter les pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile. Tout refus de communication entraînera la suppression de la subvention ».

En conséquence, l'organisme s'engage à :

- faciliter tout contrôle, sur pièces ou sur place
- disposer d'une comptabilité analytique issue de la comptabilité générale
- mettre en place des outils fiables et réguliers d'enregistrement de l'activité permettant d'en rendre compte à tout moment

En cas de non-réalisation, de réalisation non conforme ou de refus de communication de comptes ou de pièces justificatives, la subvention sera reversée au Trésor Public.

Article 9 : Publicité

Les financements de l'État doivent être portés obligatoirement à la connaissance des bénéficiaires et du grand public. Tous les documents de promotion et de communication (affiches, flyers, programmes, site internet...) doivent porter le logotype et la mention « avec le soutien » du ministère de la ville et du logement.

Le logo est téléchargeable sur le site de l'agence nationale de la cohésion des territoires - onglet « Aides et Subventions » - rubrique « Les subventions de la politique de la ville » onglet « logo ».

Article 10 : Révision - Résiliation - Règlement des conflits

Toute proposition de modification des dispositions de la présente convention doit faire l'objet d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Seul un avenant pourra en modifier les termes.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci sera résiliée à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. Le reversement au Trésor public de tout ou partie des sommes déjà versées pourra être exigé.

Le tribunal administratif territorialement compétent connaîtra les éventuelles contestations nées de l'application du présent acte.

Fait en deux exemplaires originaux

Attention:

Seule la convention signée des deux parties et dûment notifiée, ouvre droit à subvention dans les conditions de l'article « Modalités de versement ».

Le	
Pour l'organisme bénéficiaire Prénom et NOM du signataire	Pour l'Etat
Monsieur He maire	